

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Mardi 22 septembre 2009

Date de la convocation : 10.09.2009

Présents : C. LELOUP, Ch. CORBILLON, L. DESGLAND, A. RUBENS, M. SUZANNE, D. GIOANELLI, F. ANDRE, J-C. BOITON, A. CABBEKE B. CLAVIER, JM. DUPONT, M. FAGUET-TORCHON, A. GRESSIN, G. PASQUINI, B. GUILLOT, F. GUINGAND, J. VRILOR.

Absents excusés: P. GOURDY (procuration à L. DESGLAND), S.FREBET (procuration à J. VRILOR).

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude BOITON

1 GROUPE SCOLAIRE : ETAT D'AVANCEMENT

Monsieur le Maire fait état de l'avancement du projet qui évolue correctement en fonction du planning déterminé.

Il présente le plan de financement de ce projet évalué à 2 203 658 € HT (travaux et honoraires compris). Il est adopté à l'unanimité.

2 CONVENTION D'UTILISATION PISCINE ST GERMAIN

A compter de janvier 2010, l'entrée à la piscine de St Germain sera payante pour les scolaires à raison de 0.71 € par enfant et par séance. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention.

3 ADMISSION EN NON VALEUR

La somme de 64.99 € est acceptée en non-valeur pour un ex-administré correspondant à la taxe d'assainissement de l'année 2006. Toutes les poursuites possibles ont été engagées avant la prise de cette décision.

4 RESEAU ASSAINISSEMENT RUE ALFRED REMANJON

Le conseil municipal donne son accord pour confier à un bureau d'étude, après mise en concurrence préalable, la réfection du réseau d'assainissement rue Alfred Remanjon. Montant estimatif des travaux par la DDEA est de 203 786.44 € TTC. Le problème d'évacuation de la route de Sancerre sera également examiné.

5 CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE POUR LE CHEMIN DE LA MESSE

Deux propositions ont été examinées par la commission d'ouverture des plis le 14 août dernier. Aux vues des références, le pouvoir adjudicateur propose la société ICA – Patrick BOURCIER pour un montant d'honoraires de 15 548 € TTC. Le conseil municipal valide cette proposition.

6 VENTE D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC DE LA GARE

Sur la demande M. Jean MORIN, le conseil municipal accepte la vente de 300 m² au tarif d'1€/m² sur la parcelle cadastrée section AK n°219.

7 RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE DE L'EAU

Les conclusions du rapport n'appellent aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

8 SUBVENTION A L'ASSOCIATION ANGILLONNAISE (croix route de Bourges)

Le conseil municipal accepte le versement d'une subvention de 300 € à l'association l'Angillonnaise pour participer à la restauration de la croix.

9 DIVERS

- Modification du PLU

Le conseil municipal donne son accord pour lancer la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme

- Travaux chemin de la Foucherie

Le conseil municipal accepte le devis des travaux de la société CAZIN pour réaliser le revêtement de ce chemin pour un montant de 5 231.30€ TTC.

- Nom de rue Lotissement les Ramines II

Les membres de l'assemblée choisissent le nom d'Emile VOLTON, ancien maire, pour désigner la rue du lotissement.

- Plan de continuité d'activités pandémie grippale

Il est réalisé et est présenté aux membres de l'assemblée.

- Rétrocession parking des logements sociaux rue de l'Eglise

Les membres du conseil municipal ne sont pas favorables à cette rétrocession. M. le Maire rencontrera la société d'HLM Loire Habitat pour leur en faire part.

- Plan du cimetière

Un plan unique de l'ancien cimetière a été réalisé. Il sera affiché aux deux entrées.

- Avenir de la piscine

La commission « culture et sport » poursuit ses travaux de recherches pour chiffrer des travaux de réhabilitation.

- Subvention COMICE

Le conseil municipal donne son accord pour l'affectation de la subvention COMICE de 496€ à l'opération « école numérique rurale ».

- Commission sociale

- Accueil péri-scolaire : les membres du conseil municipal donnent leur accord pour augmenter le volume horaire des deux agents chargées de la garderie. Une demande en ce sens sera faite au comité technique paritaire du Centre de Gestion. Cette mesure sera mise en place le plus rapidement possible.
- Cantine : compte tenu du handicap et de la spécificité des enfants de la CLIS, M. le Maire va contacter le directeur de l'IME de Veaugues pour demander une assistance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.